

SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	TUNISIE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Kairouan	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 35-40 Longitude : 10-06 Altitude : 59.2 m	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	—	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Institut National du Patrimoine (Ministère de la culture - Tunisie) Personne responsable : RAMMAH Mourad Adresse : SIDI ABID Ville et code postal 3100 Kairouan Téléphone : 216 7 228 126 Fax : 216 7 228 469 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	20/6/00	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Le Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine Titre : <i>Signé: BOUBAKER BEN FRAJ</i>	010



Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	TUNISIE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Kairouan	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 35-40 Longitude : 10-06 Altitude : 59.2 m	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	—	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Institut National du Patrimoine (Ministère de la culture – Tunisie) Personne responsable : RAMMAH Mourad Adresse : SIDI ABID Ville et code postal 3100 Kairouan Téléphone : 216 7 228 126 Fax : 216 7 228 469 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	20/6/00	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Boubaker Ben Fraj Titre : Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	<p>Critères retenus pour l'inscription :</p> <p>Critères culturels : <u>i</u> – <u>ii</u> – <u>iii</u> – <u>iv</u> – <u>v</u> – <u>vi</u></p> <p>Critères naturels : i – ii – iii – iv</p> <p>Critères mixtes : i – ii – iii – iv</p>	009 010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : NON Si OUI, comment ?	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit <ul style="list-style-type: none"> • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner 	Nouvelle déclaration de valeur :	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.		
---	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	000
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? OUI</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur? NON</p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? Certaines habitations et demeures démolies furent reconstruites en matériaux modernes (briques- dalles en béton, emploi du Ciment..)</p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>Quelques demeures furent complètement renouvelées mais l'essentiel du tissu urbain surtout les monuments sont préservés</p>	000
c	<p>Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? OUI Si NON, pourquoi ?</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

<p>a Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en œuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : <u>Etat</u> – <u>Région</u> – <u>Privés</u></p> <p>Statut légal :</p> <p>Cadre juridique (national)</p> <p>Cadre institutionnel (local)</p>	000
	<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p>Responsable : Institut National du Patrimoine Adresse : Sidi Abid Code postal et Ville : 3100 Kairouan Téléphone : 002167 228 126 Fax : 002167 228 469 E-mail :</p>	000
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir Elaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui sera prêt d'ici 4 ans</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p style="padding-left: 40px;">sur le site dans la région depuis l'administration centrale</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le mode de propriété le même</p> <p style="padding-left: 40px;">Le statut légal le même</p> <p>Les mesures de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promulgation d'un code du patrimoine - élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de la médina <p>Les limites les mêmes</p> <p>Les moyens mis à disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement du personnel scientifique et technique chargé du suivi de sauvegarde - création d'une circonscription communale au sein de la médina 	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p style="padding-left: 40px;">plan régional : Plan directeur urbain (ci-joint)</p> <p style="padding-left: 40px;">plan local : Plan d'aménagement urbain (ci-joint)</p> <p style="padding-left: 40px;">plan de conservation :</p> <p style="padding-left: 40px;">plan de développement touristique :</p> <p style="padding-left: 40px;">etc.</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d'annexer le plan complet à ce formulaire.		
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : NON</p> <p>Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion : <u>En fonction d'une législation spécifique</u> Code du patrimoine 1992</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : <u>Institution gouvernementale</u></p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : OUI</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : indicateurs définis : personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les ans</p>	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

c	(fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Financement garanti Financement national</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de personnel formé Problèmes administratifs</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : dans 4 ans</p>	000
c	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : RAMMAH Mourad Titre : Conservateur Adresse : Sidi Abid</p> <p>Code postal et ville : 3100 Kairouan Téléphone : 002167 228 126 Fax : 002167 228 469 E-mail :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : un directeur et un conservateur</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) :</p> <p style="padding-left: 20px;">2 Architectes 1 architecte adjoint</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) : 150</p> <p>Gardes 10 Pisteurs 1 Chauffeurs 6 Secrétaires 6 Ouvriers) Manœuvres) 65 Dessinateurs : 3 Contre maîtres 10 Maçons 50</p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>Ressources financières ordinaires 300.000\$</p> <p>Sources et niveaux de financement L'état, la commune , particuliers</p> <p>Revenus directement issus de la gestion</p> <p style="padding-left: 20px;">Nature Montant 1000.000 \$ Utilisation</p>	000
c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées : manque de personnel technique et</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>scientifique</p> <p>Besoins de formation du personnel : Stages et bourses de formations</p> <p>Types de formations souhaitées : dans le domaine de la muséographie , fouilles archéologiques et restauration</p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	<p>Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : Subvention de l'Etat</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre Code du patrimoine – Surveillance périodique des travaux exécutés au sein de la médina – Participation de l'I.N.P à tous les projets d'intervention au sein de la médina – Contrôle de toutes les autorisations de bâtir accordées par la commune</p> <p>Programmes locaux en place Projet présidentiel de la conservation des principaux artères au sein de la médina – Projet de restauration des monuments – Aménagement des sites et monuments.</p> <p>0)</p> <p>Financements (origine, montant)</p>	000
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>a. Centre du Patrimoine Mondial</p> <p>b. Campagne internationale de l'UNESCO</p> <p>c. <u>Projets nationaux</u> et/ou régionaux du PNUD ou autre agence</p> <p>d. <u>Autres aides</u> ISESCO Projet présidentiel</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Assistance technique fournie par coopérations bilatérales	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : Photos – Restauration des manuscrits Hébergement de chercheurs : dans certains cas Véhicules : oui Matériel scientifique : élémentaire Bases de données : oui Herbiers : Collections zoologiques : Personnel compétent (<u>techniciens</u>, laborantins) Oui</p>	000
b	Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme : Projet de réhabilitation de la médina Organisme(s) soutenant la recherche : Ministère de l'équipement Participation d'équipes <u>nationales</u> et/ou étrangères : Objectifs du programme : Réhabilitation d'une partie de la médina Etat d'avancement : 10% Résultats obtenus : satisfaisant Publications : Ressources humaines concernées : 1 500 habitants</p>	000
c	les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p>Type siemens Capacité 10 Go Année 1999</p> <p>Accès possible au réseau internet oui</p> <p>Accès effectif au réseau internet OUI</p> <p>Utilisation du courrier électronique OUI</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site : non	
--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? oui Combien ? 3000</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde de l'environnement immédiat des monuments importants - Public les habitants - Moyens T.V. réunions dépliants ... 	000
e	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépliants - Réunion de la circonscription communale - Réunion des cellules et des comités de quartiers - Implication du citoyen dans des travaux ponctuels dans la médina - commémorer le mois du patrimoine(avril) <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <p>Brochures – sensibilisation aux citoyens par les mass – média sigles,... pancartes expositions seminaires</p>	ifest

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

b	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien OUI</p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien OUI</p>	
---	---	--	--

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

<p>a Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers Oui</p> <p>Déchets et ordures Oui</p> <p>Constructions Oui</p> <p>Immeubles</p> <p>Infrastructures mal intégrées</p> <p>Pâturage illégal et surpâturage Non</p> <p>Coupes de bois Non</p> <p>Défrichements Non</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Routes oui</p> <p>Barrages Non</p> <p>Mines Non</p> <p>Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non</p> <p>Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non</p> <p>Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non</p> <p>Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales non</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique</p> <p>Conservation de la diversité</p> <p>Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	<p>000</p>
---	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.1. Degrés de menace (suite)

b	les contraintes liées à l'environnement	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p style="padding-left: 40px;">Modifications du relief Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Modification du couvert végétal Non</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p style="padding-left: 40px;">Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Réintroductions d'espèces animales ou végétales</p> <p style="padding-left: 40px;">Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p style="padding-left: 40px;">Qualité des processus entretenant la vie</p> <p style="padding-left: 40px;">Conservation de la productivité biologique</p> <p style="padding-left: 40px;">Conservation de la diversité</p> <p style="padding-left: 40px;">Fonctionnement des cycles (eau, etc.) Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Changements climatiques prévisibles</p>	000
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p style="padding-left: 40px;">Séismes : Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Glissements de terrain : Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Avalanches : Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Inondations : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">Sécheresses : Non</p> <p style="padding-left: 40px;">Incendies : Oui</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Volcanisme : Non	
	Autres : Non	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

d	les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an 400.000 Origine des visiteurs Multi National Evolution pluriannuelle de la fréquentation 3% Revenus annuels du tourisme 1000.000\$</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</p> <p>Distance 165 Km Route revêtue Oui Piste saisonnière Non Aérodrome Non</p> <p>Circulabilité dans le site :</p> <p>Pour les handicapés, Oui Pour les véhicules, Oui En fonction des saisons Non</p> <p>Pressions exercées par le tourisme :</p> <p>Prélèvements (faune, flore, objets) Non Dégâts (piétinement) Non Gestion des déchets (poubelles, W.C.) Non Incendies Non</p> <p>Equipements pour les touristes :</p> <p>Aires de pique-niques, Oui gîtes d'étape, corbeilles à déchet, Oui signalisation sur pistes Oui etc..</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? Non</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? Oui</p>	000
---	---	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p>Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale Nombre d'habitants vivant dans le site, 15.000 Nombre d'habitants vivant dans la zone 120.000 tampon (20 km)) 150.000 Evolution depuis la création du site. 5%</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)</p> <p>Particularités culturelles de cette population Citadine – très fière de son passé glorieux</p> <p>Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux Oui Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) Oui Relation avec le développement durable Oui Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale Oui Implication du personnel local dans la gestion du site Oui</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés Causes Origine géographique Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagées</p>	<p>000</p>
------------------------------------	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Autres facteurs affectant le bien</p> <ul style="list-style-type: none">Vandalisme, vol, pillageDéboisementBraconnagePâturage illégal	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

c	et le nombre d'habitants.(suite)	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité - Sensibilisation des citoyens pour la stabilité dans le site - Contrôle périodique du site <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p>La tendance est à la diminution</p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p style="text-align: center;">NON</p> <p style="text-align: center;">De quelle manière ?</p>	
---	----------------------------------	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations : digue de protection exécutée</p> <p>Sécheresses :</p> <p>Incendies : Renforcement des normes de sécurité et de protection civile</p> <p>Volcanisme :</p> <p>Autres :</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage :</p> <p>Infrastructures industrielles :</p> <p>Barrages</p> <p>Mines</p> <p>Réseaux de transport électrique</p> <p>Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme</p> <p>Braconnage</p> <p>Urbanisme</p> <p>Tourisme</p>	000
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi <u>périodique</u> ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : NON</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie catégories bilan <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie catégories 	000
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	et/ou	
	Suivi des constructions et édifices	quotidien

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.6. Suivi (suite)

		<p>Ressources humaines affectées à ces suivis brigade de contrôle (Techniciens): - suivi du site - suivi des travaux</p> <p>Moyens matériels afférents Adéquats</p>	
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Presque la majorité des monuments furent restaurés et affectés 2. Le tissu urbain garde son authenticité 3. Kairouan constitue toujours une destination du tourisme culturel <p>...</p>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi Commune</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien Plan d'aménagement urbain</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie,</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.		
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeurs patrimoniales préservées - Site très peu menacé - Effort soutenu de la part de l'Etat, collectivités publiques et associations spécialisés pour le sauvegarder et le mettre en valeur <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'authenticité du site est certaine - Quelques demeures et maisons ont été reconstruites avec des matériaux modernes mais leur cachet s'insère dans le tissu urbain - Prise de conscience de la part des responsables et de la population de l'importance de la notion d'authenticité et d'intégrité dans la préservation de la vocation humaine du site - Quelques cas de défiguration qui seront traités dans le cadre du P.S.M.V mais qui ne nuisent pas à l'ensemble. 	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion est acceptable - Besoin de mieux former le personnel de la commune dans le domaine du patrimoine . - Nécessité de renforcer le contrôle <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p>Absence de dangers naturels qui menacent le site Multiplier la vigilance pour maîtriser les constructions illicites</p>	000
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>		000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <ul style="list-style-type: none">-Revoir le code du Patrimoine pour une meilleur gestion des centres historiques-Terminer le P.S.M.V-Renforcer l'équipe technique au sein le l'I.N.P- Améliorer le service technique chargé de la médina au sein de la commune-Multiplier les compagnes de sensibilisation auprès des citoyens-Accorder des avantages financières et fiscaux pour les habitants du tissu urbain ancien en cas de restauration, aménagement ou autres	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Organisation : Institut National du Patrimoine Responsable : BEN FRAJ Boubaker Adresse : Téléphone : 002161561 693 Fax : 002161562452 E-mail :	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre : Non arrêté	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale OUI Type d'assistance souhaitée : - Stages de formations - Logistique	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : Association Sauvegarde Médina Adresse : Musée Abid 3100 Kairouan 2. Nom : Institut National du Patrimoine Adresse : Sidi Abid Kairouan 3100 - <u>TUNISIE</u> ...	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme : Institut National du Patrimoine Personne responsable : Mohamed Hédi Ben lahmar Adresse : Musée Sidi Abid – Kairouan 3100 – <u>TUNISIE</u>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

BIBLIOGRAPHIE

- Wilkinson (J.G) : Album of drawings preserved in harrow school library sheet 17, fig. .219/
Rae (Edward) : the country of the moors, p. 283
Broadly (A.M) : Tunis past and present, II , pp. : 166-7.
Hodas et Basset : Epigraphie tunisienne (bulletin de correspondance africaine, I,p.p.189-91.Paris 1881.
Cagnat (R) et H.Saladin / le tour du monde XIX pp.328-30.
Renan (Ary) ; Kairouan, (Gazette des beaux -Arts, 3^{ème} période, tome VI, p.36).
Saladin (H) Tunis et Kairouan, p.132
Thiersh (H). Pharos. Abb.174.BERLIN 1912
Benoit (Fernand) : L'Afrique méditerranéenne, p.52
KÜHNEL (E) : Maurische Kunst. Taf 7
Marçais (G) : Manuel d'art musulman : l'architecture,I.,pp.37, 67-68, II/104.
Marçais (G) : Tunis et Kairouan, 50-52
B.Roy et Poinsot, inscriptions arabes de Kairouan I, p.p.61-63.
G.Marçais : L'architecture de l'occident musulmane p.25 et p.47-48 - Paris 1954.
L.Golvin : « Essai sur l'architecture religieuse Paris 1974, T23 p.190-192, 251, 254.
Greswell, Early muslim architecture II p.325.
G.Marçais, l'art de l'Islam p.56
G.Marçais ; «initiation à la Tunisie »p.118, 127
Répertoire chronologique d'épigraphie arabe II, p.104 n° 549
Migeon, Manuel de l'architecture musulmane p.259.

LA MEDINA DE KAIROUAN

UN SITE HISTORIQUE A PROTEGER

UN PATRIMOINE MONDIAL A SAUVEGARDER

APERCU HISTORIQUE

Fondée en l'an 50^H/670 pour servir de place d'armes pour la conquête du Maghreb, Kairouan profite du prolongement de la résistance berbère pour se transformer en capitale politique et économique de la Tunisie.

La ville connut une époque d'essor urbain essentiellement à partir du milieu du VIII^{ème} s. jusqu'au milieu du XI^{ès}. et les aghlabites (800-909 ap.J.C) la dotèrent de ses plus beaux monuments, la Grande Mosquée (226/839), La Mosquée des trois portes (252/866) édiflée par un riche commerçant andalous et les bassins fondés en l'an 248/862 .

Ce fut une période de prospérité économique et commerciale.

En 909, les fatimides s'installèrent à Raqqada (Kairouan) qui devint siège de califat et leur pouvoir couvrit tout le Maghreb avant de parvenir à envahir l'Egypte et fonder le Caire.

Depuis, les califes fatimides quittèrent la Tunisie et délguèrent le pouvoir à leurs lieutenants les zirides qui firent de Kairouan un grand centre de culture et d'art.

L'apogée de leur action coïncide avec les invasions hilaliennes ; des tribus venues de la Basse-Egypte déferlèrent sur l'Afrique du Nord et saccagèrent sa capitale, Kairouan (449/1057), qui fut désertée par la majorité de sa population.

Depuis la ville a perdu son rôle politico-économique et s'est retranchée derrière ses murailles rompant avec une campagne hostile et gardant un rôle purement spirituel, tout en se contentant d'une renaissance relative à l'avènement des Hafsides.

Dès le XIII^{ème} siècle, la ville fut de nouveau protégée par des remparts d'une longueur de 3 Kms mais ils couvraient à peine le dixième de sa superficie initiale au moment de son apogée. Al Mustansir et les princes qui lui avaient succédé se sont occupés du sort de la grande Mosquée, ils consolidèrent ses murs et renouvelèrent ses plafonds. Mausolées, marabouts et coupoles édiflées par des soufis, des ascètes et des hommes de religion se répandirent dans la ville lui offrant un cachet d'une grande spiritualité.

Les habitants y affluèrent, des bédouins s'y installèrent. Les mosquées telles que la Mosquée d'Ibn Khayrun et la mosquée Al Muallaq se réanimèrent. Les souks, tel le souk des citernes, se réorganisèrent et les

Kairouanais s'adaptèrent au contexte environnant. La ville se transforma en centre de tannage, de pelleterie et de tissage: elle devint un marché commercial qui approvisionnait l'arrière pays.

Alors que El Hassen El Ouazzan qui visita Kairouan en 1516 ne remarqua que la misère de ses habitants qui s'adonnaient au tannage et à la maroquinerie, al-Wazir al-sarraj (m.1736) rapporte dans ses "bulal" à propos de kairouan: "Nous ne connaissons pas de ville en Ifriqiyya après Tunis, qui soit plus grande, ses habitants sont des plus savants, des plus habiles et les meilleurs connaisseurs du négoce".

Kairouan bénéficia de la sollicitude des Mouradites et des Husseinites qui remédièrent à la négligence dont la ville était l'objet à l'époque des gouverneurs ottomans, Hussein Ben Ali prodigua une attention particulière à Kairouan en reconstruisant ses remparts et en édifiant la Medersa Husseinite. ses successeurs suivirent son exemple en signe de reconnaissance pour la position prise par la ville lors de la rébellion de Ali Bacha. Le voyageur français Des fontaines, qui visita la ville en 1784, note qu'elle "était la plus grande du royaume après Tunis. Elle est même mieux bâtie et moins sale que celle-ci. Le commerce de Kairouan consiste principalement en pelleteries que les habitants savent employer à divers usages. On y fait des brides, des selles, des souliers à la mode du pays. Ils fabriquent aussi des étoffes de laine appelées baracan. Le peuple y menè une vie plus heureuse que partout ailleurs".

C'est ainsi que Le XVIIème et le XVIIIème siècles constituent une période d'urbanisation relative de la ville surtout la partie orientale celle qui entoure la Grande Mosquée. Déjà à la suite de la reconquesta espagnole une importante communauté andalouse s'est installée dans un quartier qui portera le nom de "Khadraouine" par référence à l'île espagnole al Khadra d'ou provient l'essentiel des contingents. Ce quartier qui se situe à l'Ouest de la G.M portera la teinte andalouse . Au paravant les Chabbiyya (chefs d'une principauté qui pris au XVIème s Kairouan pour capitale) choisirent d'installer le siège de leur gouvernement, (Dar Imara), la Kasba et leurs habitations autour de la Jraba dont le souk fut déjà restauré et réamenagé à l'époque hafside.

Plus tard lorsque Mohamed bey (1676-1697) régna pendant 10 ans à Kairouan les dignitaires de son régime s'installèrent dans ce quartier favorisant son embellissement et sa revalorisation. C'est ainsi que plusieurs demeures existant dans la zone ont gardé la beauté de leur architecture avec des façades sculptées et des plafonds peints selon le style maghrébin. Parallèlement, la Rahba qui servait à l'époque Hafside de placette pour la vente des céréales, du bois et des troupeaux vit naître depuis le XVIème siècle un faubourg qui portera plus tard le nom d'un saint de la ville Sidi Rannan et dont le mausolée servira de noyau pour le nouveau quartier(1).

Au XIX^{ème} s le voyageur Guérin estime la population, de Kairouan à 12.000 habitants. Elle dépasse Sfax avec ses 10.000 habitants, Sousse, Mahdia et Monastir dont le nombre d'habitants variait de 5.000 à 8.000 âmes. Kairouan garda ainsi parmi les autres villes de la régence une importance relative qu'elle ne perdra que sous le protectorat français.

Le Rôle culturel et spirituel

Pendant Plus de quatre siècles de rayonnement culturel, Kairouan engendra une école multi-disciplinaire qui perpétua sa renommée et sa gloire .La ville était à l'époque un centre intellectuel qui rayonnait sur tout le Maghreb .Déjà à partir de la fin du III^{ème} H/IX^{ème} j.c, une académie (Beit al-Hikma) fut créée à l'instar de celle de Baghdad. Elle s'est spécialisée dans la traduction et dans les différentes sciences médicales, astrologiques, géométriques... instituant ainsi les bases d'une renaissance intellectuelle du pays.

Kairouan se rendit célèbre par ses écrivains, poètes et critiques .Après la phase d'apprentissage et de "compilation" des méthodes poétiques et linguistiques arabes et après l'élaboration de la société ifriqiyenne qui s'était transformée en, une société arabe de par la pensée, la langue et la foi ,ils entreprirent de suivre l'exemple de leurs illustres prédécesseurs.Ainsi brilla le célèbre "Ibn Hani al-Andalusi" (m 362H.) par la maturité et la force de sa poésie, à telle enseigne qu'il fut surnommé le Mutanabbi du Maghreb. Par la suite, les habitants de Kairouan et de l'Ifriqiya adoptèrent un mode de vie plus luxueux et s'adonnèrent aux plaisirs et à la belle vie. Les lettres et les idées s'épanouirent et la civilisation kairouanaise connut son apogée à l'époque ziride avec Ibn Rachiq, Ibn Charaf et al Hsari. Les arts s'étaient raffinés à l'instar de ce qui s'était produit à Baghdad au début de l'époque abasside; les talents et le génie créateur s'épanouirent.

1) Remarquons que ses deux quartiers sont l'objet de l'actuel projet de réhabilitation.

Une école littéraire maghrébine se démarquant de l'Orient commençait à se dessiner ,et Kairouan rayonna sur tout le Maghreb jusqu'au milieu XI^{ème} s.

L'un des aspects marquants de la contribution de Kairouan à la civilisation arabo-maghrébine et le rôle religieux et spirituel qu'elle avait jouée dans la consolidation de la loi islamique au Maghreb. La palme revient aux dix jurisconsultes envoyé par umar Ibn Abdelaziz pour

apprendre les sciences religieuses aux ifriqiyens et les aider à mieux comprendre les prescriptions de leur religion. Les kutabs (écoles coraniques) et les cercles religieux se multiplièrent; les connaissances religieuses se répandirent. Dès l'avènement des aghlabites, une pléiade d'hommes de religion qui se consacraient au rassemblement des paroles des grands imams et à leur classement selon les chapitres et les sujets, se forma. Auparavant, ils s'étaient initiés à l'exégèse du Coran et avaient pris connaissance des recueils sur les paroles et gestes du prophète. Parmi les maîtres de cette classe, Assad Ibn Al Furat (m.213/828) et Abdallah Ibn Farrukh

Kairouan avait opté pour le malékisme après avoir connu divers courants et schismes religieux. Bien que le rite Malikite soit né à Médine, Kairouan a eu le mérite de le formuler grâce à Assad Ibn Al Furat et Sahnun Ibn Saïd (m.240/852) fondateur de l'école Malikite ifriqiyenne et le plus célèbre jurisconsulte de tout l'occident musulman. Ses disciples continuèrent son oeuvre en assurant l'exégèse des ouvrages des prédécesseurs et en développant ses thèmes afin qu'ils répondent aux besoins de la société ifriqiyenne. C'est ainsi que le malékisme a pu atteindre au Vème H/XIème s. j.c sa maturité et l'école kairouanaise a pu rayonner sur tout l'ensemble du Maghreb. Parmi ses disciples se distinguent Mohamed Ibn Sahnoun, Yahya Ibn Omar. Malgré la persécution des sunnites par les chiïtes les savants purent consolider la société ifriqiyenne dans son appartenance au malékisme, qu'ils diversifièrent ses branches et développèrent ses horizons. Parmi les personnalités marquantes de cette étape citons: Abdallah Ibn Abi Zayd (m.386/996), auteur de la " Risala", et "d'an-Nawadir wa az-ziyyadats" et des "Ziyadats", Abu l-Hasan Al Qabusi ainsi que Abu Umran l-Fassi .

Depuis le XIIIème s plusieurs marabouts, soufis et savants sont venus s'installer à Kairouan augmentant son attrait spirituel pour devenir la première ville sainte musulmane d'Afrique et la quatrième au monde après la Mecque, Médine et Jérusalem. Les minarets et les coupes des mosquées et les zaouias régnaient encore sur Kairouan et nombreux sont les tunisiens qui continuent à vénérer sa terre et à venir en pèlerinage au mausolée de Sidi Sahbi (seul compagnon du prophète enterré au Maghreb à côté de Sidi Bou-l-Baba à Gabes) surtout lors de la fête du Mouloud qui traîne une grande foule et les circoncisions des enfants.

Kairouan Patrimoine mondial

Depuis le 9/12/1988 la médina de Kairouan a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial par la commission de l'UNESCO en répondant à 5 sur les six critères d'évaluation. Remarquons qu'il suffit pour un site donné de répondre à un seul de ces critères pour être classé patrimoine mondial (V.document annexe). Seule Venise a répondu aux six critères, et très rares sont celles qui ont répondu à cinq critères comme c'est le cas de Kairouan,

Florence, les monuments bouddhiques de Sanchi, la Grande Muraille de Chine. A titre indicatif le Caire a répondu à 3 critères seulement, Tunis 3 le Vatican et Rome 4, Cordoue 4 Paris 3.

Voici les 5 Critères de classement de la médina de Kairouan tels qu'ils ont été évoqués par la commission:

"La Grande Mosquée est l'un des monuments majeurs de l'islam" et un "chef-d'œuvre de l'architecture universelle (I)" La Grande Mosquée a servi de modèle à plusieurs mosquées maghrébines" en particulier pour ce qui concerne les motifs décoratifs . "La Mosquée des Trois Portes (866) est la plus ancienne des mosquées à façade sculptée de l'islam" (II) " Kairouan offre un témoignage exceptionnel sur la civilisation des premiers siècles de l'Hégire en Ifriqiyya" (III) L'architecture musulmane traditionnelle de Kairouan, associée à sa configuration spatiale, est "devenue vulnérable sous l'effet des mutations économiques et constitue un patrimoine précieux" (IV). "Kairouan est l'une des villes saintes et des capitales spirituelles de l'islam" (VI).

REMARQUES SUR L'HABITAT KAIROUANAIS

Caractères généraux

La médina de Kairouan couvre une superficie de 54 ha. Ses faubourgs s'étalent sur 20 ha. La ville se distingue par ses rues étroites et sinueuses, mais le tracé des faubourgs est plus rectiligne et moins maladroit.

La densité de la population est de l'ordre de 145 habitants/ha et la superficie moyenne des demeures kairouanaises atteint 285m². la cour centrale dépasse le 1/5 de l'ensemble palliant ainsi à l'inversion de l'habitation musulmane et à l'absence d'ouvertures extérieures.

L'approvisionnement et l'emmagasinage constituaient un élément capital de la vie quotidienne du citoyen kairouanais. En effet celui-ci vivait retranché à l'intérieur des murailles de la ville hantée par les famines,

les disettes et la présence dans les environs des tribus arabes hostiles qui la guettaient.

Les silos forment une partie considérable de la superficie totale. Les maisons de Kairouan se divisent en deux groupes, les maisons de la médina intra muros et les maisons des faubourgs à caractère rural prédominant et souvent de taille plus vaste. Dans la médina intra muros, on trouve les demeures des familles makzen dont l'allure, l'étendue et les dépendances sont en rapport avec l'importance des propriétaires.

Aspects Sociaux

La médina de Kairouan a gardé son équilibre social au sein de tissu traditionnel jusqu'à la 2ème guerre mondiale, à la suite de laquelle elle subit son premier choc social en rapport avec l'affluence des bédouins provenant des tribus environnantes qui sont venus s'installer en masse dans les faubourgs extra-muros. De 15000 hbts la population passe à 25000 hbts en 1956.

Ce phénomène s'accroît après l'indépendance. Plusieurs familles nobles et de vieilles souches émigrèrent vers Tunis à Hammam-lif et Sousse, alors que des populations rurales déshéritées prennent place au sein du tissu urbain. Bon nombre d'entre eux s'installèrent surtout après les inondations de 1969 dans les Zaouias et les anciennes medrasas qui ont perdu leurs vocations anciennes et ne jouent plus avec le changement des mentalités leurs rôles spirituels et culturels d'antan. C'est ainsi qu'on dénombre au cours des années 70 plus de 70 Zaouias occuper par plus de 140 familles (certaines étaient habitées par 5 voire 10 familles comme c'était le cas de Sidi Abid l'actuel siège de l'ASM) et plus de 700 personnes (c à d 4% de la population de la médina). On assiste ainsi à un véritable phénomène d'oukélisation des Zaouias à l'exemple de ce qui s'est produit pour les grandes demeures tunisoises. Ce Phénomène continue à sévir jusqu'à nos jours .Ces monuments délabrés absorbe une population pauvre incapable de subvenir à ses besoins et souffrant des principaux maux sociaux

(escroquerie, prostitution, alcoolisme et drogue).

Le phénomène de paupérisation de la médina qui constitue un fait certain et dû à l'exode de la population rurale et à la dégradation du statut social de la population kairouanaise de vieille souche. Néanmoins il est à remarquer que ce phénomène n'est pas très accentué à la médina de Kairouan comme c'est le cas de la médina de Tunis. Cette dégradation n'est pas aussi alarmante que partout ailleurs. En effet, on constate que les familles anciennes vendent rarement leurs demeures et il existe toujours un héritier ou un monbre qui continue à occuper la maison, mais généralement c'est la personne la plus démunies de la famille. Une enquête menée dans le quartier al-Khadraouine en 1990 et qui a concernée plus de 130 maisons démontre que plus de 70% des demeures sont occupées par leurs propriétaires d'origine depuis 30 voire 60 ans . Par contre

monbreuses sont les maisons (+ d'une centaine) qui ne sont pas occupées et dont les membres ont émigré et ne viennent s'y installer que lors des fêtes et des décès. Ces maisons souffrent généralement de l'altération du bâti et d'une grande négligence qui devient menaçante pour l'équilibre du tissu urbain. Ceci est aggravé par la multiplicité des maisons indivises et l'absence d'un seul propriétaire à responsabiliser. L'enquête sus-indiquée démontre que sur les 134 maisons dénombrées 81 constituent une propriété commune. Comparée aux autres quartiers de la ville la médina garde un rang respectable et reste habitée par une population dont le niveau social et économique est relativement moyen. Les habitants disposent en majorité de l'eau (90%), de l'électricité (95,6%) et de l'assainissement sanitaire, mais on constate un certain manque des infrastructures publiques à caractère social qui s'installent de préférence dans la ville moderne (dispensaires, écoles, lycées, centres de jeunesse et de culture). Il est impératif de faire un effort dans ce sens afin de mieux encadrer la population.

Matériaux et Techniques de Construction

Les techniques de construction Kairouanaises reposent depuis le moyen-âge jusqu'à une date récente, sur l'emploi de plusieurs matériaux dont on distingue: - Le "Siflani" sorte de cendre provenant des résidus des fours de briques qui entouraient la ville. Cette matière qu'on place au niveau des fondations assure l'isolation et élimine l'humidité.

-Les fondations sont faites en nisf (moitiés) : il s'agit d'un mélange de gros tessons de briques avec du sable et de la chaux compressés à l'aide d'une dame en bois.

Dans les premières assises des murs, essentiellement ceux de la façade, on utilise de la pierre taillée de gros calibre, récupérée des constructions anciennes, et ce afin d'assurer, à la façade donnant sur la rue et non consolidée par d'autres constructions latérales, la solidité nécessaire pour résister à la montée capillaire et afin de pallier à l'écoulement des fortes pluies.

La construction se poursuit en briques cuites et en nisf qu'on se procure habituellement dans des fours qui entouraient la ville ou des bâtisses en ruines ou dans les fouilles de Sabra al-Mansuriya.

Les joints sont exécutés en argile agrémentée de chaux.

Ce mortier est couvert d'une couche extérieure de badigeon de chaux distillée qui assure la protection prolongée de l'ouvrage surtout contre l'humidité.

D'autre part, les premières modes de couverture à Kairouan sont essentiellement les voûtes d'arêtes et en berceau et les coupoles sur trompes. Les rares cas où l'on a fait appel au bois sur une grande échelle, correspondent à l'utilisation de bois importé de la Sicile et les plafonds en bois de la grande mosquée de Kairouan en constituent le plus bel

exemple. Plus tard, le bois de cèdre fut utilisé dans la couverture des parties les plus nobles de la maison, essentiellement le "Mijlis". A partir de la fin du XVIIème s. et tout au long du XVIIIème s, nombreuses sont les couvertures en bois qui furent peintes et modelées selon le style maghrébin. L'utilisation du bois de genévrier pour les couvertures s'est faite plus importante durant les derniers siècles dans les maisons de condition modeste. Ce type de construction nécessite un entretien continu par la réfection des couvertures en mortier et le badigeonnage à la chaux. Nombreuses sont les demeures qui ne disposent pas de fondations en pierres. L'emploi de l'argile comme mortier rend les structures très fragiles et sensibles à la montée capillaire.

L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA MEDINA DE KAIROUAN

L'association de sauvegarde de la médina fut créée en 1977. Elle s'est fixée pour mission les objectifs suivants:

- Préserver et restaurer des monuments dans la Médina et les adapter à de nouvelles fonctions.

-Promouvoir la restauration des demeures et des immeubles situés dans les quartiers historiques de Tunis en apportant aide technique et conseil à leurs propriétaire.

- Sensibiliser le public à l'importance du patrimoine urbain.

- Participer à des rencontres nationales et internationales sur le patrimoine ainsi qu'aux programmes relatifs à l'environnement urbain.

constituée de 18 membres, son statut stipule que le secrétaire général doit être impérativement le conservateur de la médina afin d'assurer une coordination complète avec l'Institut National du patrimoine dans toute approche et politique de sauvegarde. De structure légère et simple, elle a l'avantage d'intervenir rapidement et efficacement et d'assurer même une meilleure utilisation des potentialités humaines et logistiques qu'offre l'INP et qui, faute de moyens financiers, ne sont pas convenablement exploités .D'autre part , le conseil du gouvernorat dispose de journées de travail dans le cadre des projets de chantiers non rentables. L'ASM profite de cette situation en présentant des projets de restauration dont elle assure la supervision et l'approvisionnement en matériaux permettant ainsi d'utiliser cette main d'œuvre a bon efficient.

Le financement :

l'ASM s'octroyait une recette annuelle de l'ANEP (Agence d'exploitation du patrimoine) , ce qui servait essentiellement à la restauration des monuments.

Chaque année, l'ASM présente à l'ANEP son budget et une réunion tripartite (INP - ANEP - ASM) permet de décider de la nature et du montant des projets à financer par l'ANEP. Les projets sont certes présentés par l'ASM mais celle-ci doit prendre en considération les options et les exigences de l'ANEP et l'INP qui favorisent une politique orientée vers la restauration des monuments . En ce sens, l'ASM ne dispose pas de l'entière autonomie quant à l'élaboration de sa politique de sauvegarde mais les autres parties sont de plus en plus sensibles à ses aspirations d'accorder une plus grande importance au tissu urbain.

- Certains projets de l'ASM sont financés en totalité ou en partie par le conseil du gouvernorat de Kairouan . On distingue essentiellement :

- Le projet de restauration de la Medrasa husseinite : 80.000d/120.000d .

- Le projet de restauration de Oukalat Barroua : 60.000d

- Le projet de restauration des Bassins de Sidi Dahmani: 30.000d/150.000d.

D'autre part l'ASM bénéficie d'une subvention de 3.000d de la Municipalité et de 1500d/an du ministère de la culture .

A ces financements fixes, l'ASM dispose de 5 à 10.000d/an provenant de services rendus ou de dons divers (citoyens, institutions...)

Remarquons que l'ASM s'est octroyée, en 1992, le premier prix Aga Khan d'architecture

Les projets:

La Régie des travaux

Après 20 ans d'expérience, l'ASM ET L'INP sont dotés d'une structure spécifique très efficace. L'ossature de base originelle est constituée du personnel scientifique et technique de l'INP qui supervise les travaux de restauration et d'aménagement de l'ASM

Cette ossature patronnée par le conservateur de la medina , dispose de 2 architectes , d'un ingénieur adjoint, de 4 contre-maîtres , de 2 dessinateurs et d'un photographe , on peut se permettre de mener pas moins de 14 chantiers en même temps . Chaque contre-maître pouvant superviser 3 chantiers de 25 personnes chacun à la fois. L'expérience a démontré qu'il faut éviter d'associer deux contre-maître pour un même chantier, et de l'encombrer d'ouvriers ce qui peut nuire à la bonne marche du projet de conservation.

Ce personnel qualifié a pu former une équipe de main d'œuvre qualifiée initiée aux techniques de construction ancienne. C'est ainsi qu'on dispose, actuellement de 40 maçons qualifiées des l'exécution des différentes éléments architectoniques (voûtes, arcs, constructions en briques pleines...) 6 tailleurs de pierre, 150 ouvriers spécialisés avec une moyenne de 5 ans de présence dans des chantiers de restauration.

Au cours de ces 20 ans on a pu restaurer plus de 50 monuments dont on distingue:

Principaux projets exécutés

N°	Projet	Coût	Période
1	Restauration la Grande mosquée	1.200.000.000	1969-1995
2	Mausolée Sidi Abid Ghariani	100.000.000	1972-1975 1986-1990
3	Zaouia Sidi Abdelkader	40.000.000	1978-1980
4	Les Remparts	360.000.000	1979-1999
5	Souk des citernes	35.000.000	1982-1985
6	Sidi Kédidi	15.000.000	1985-1987
7	Ouakalat Barrouta	60.000.000	1986-1989
8	Bir Barrouta	65.000.000	1989-1991
9	Mosquée Maâlak	45.000.000	1988-1990
10	Bassins aghlabites	125.000.000	1989-1990
11	Remparts des Bassins	100.000.000	1985-1987
12	Mausolée Sidi Sahbi	406.000.000	1988-1999
13	Mausquée el Bey	55.000.000	1989-1991
14	Mesjed Ibn Khayrun I	25.000.000	1984-1986
15	Mesjed Ibn Khayrun II	20.000.000	1986-1987
16	Mosquée Zitouna	120.000.000	1991-1995
17	Mesjed Ansar	22.000.000	1985-1987
18	Souks	155.000.000	1993-1999
19	Medersa Husseinite	120.000.000	1991-1994
20	Bassin Sidi Dahmani	150.000.000	1995-1997
21	Sidi Atallah	50.000.000	1996-1997
22	Entretien des Zaouias etdes Mausolées de la Médina	150.000.000	
23	Entretien des Mesjeds de la Médina	200.000.000	
24	Musée Amor Abada	125.000.000	1978...
25	Musée de la Grande Mosquée	30.000.000	
26	Musée National des Arts Islamiques à Raqqada	200.000.000	1985-1997
<u>TOTAL:</u>		5130.000.000	

D'autre part , on a participé à l'exécution de plusieurs projets qui visent la rénovation et l'assainissement des différents réseaux d'infrastructure et l'aménagement et l'aération du tissu urbain sans oublier le projet présidentiel d'embellissement de façades et de création d'un parcours touristique à travers la médina .

Principaux projets exécutés par les intervenants
Sur la voie publique

N°	Projet	Coût
1	Rénovation du reseau d'eau potable	300.000
2	Rénovation du reseau des eaux usées	250.000
3	Pavage des ruelles et des impasses	400.000
4	éclairage public	120.000
5	Création de zones vertes	30.000
6	Aménagement place Ghassala	80.000
7	Aménagement place Zarrouk	90.000
8	Aménagement du parc des Bassins archéologiques	120.000
9	Aménagement du parc du jardin Fès	80.000
10	Projet présidentiel	800.000
11	Encastrement des cables electriques	200.000
12	Aides aux citoyens pour l'entretien de leur maison en ruine	60.000
13	Pose de cables telecommunication en souterrain	400.000
<u>TOTAL :</u>		3139.000

Le Projet Présidentiel de la Réhabilitation de la médina

Les institutions du patrimoine ont joué sans interruption depuis 76 le rôle de bureau d'étude et d'exécution; c'est à dire une cellule chantier; spécialisée pour la restauration des monuments suivant un plan préétabli. Et ce n'est qu'en fin des années 80 qu'on commence à couvrir des interventions ponctuelles d'aménagement de placettes et la réhabilitation des immeubles limitrophes aux grand monuments, pour en fin s'occuper du tissu ancien dans la zone Houmt-Djemaa où la dégradation du bâti et ses réseaux, la désorganisation de la structure urbaine et en corollaire la détérioration des condition de vie de la

population ont atteint un seuil critique qui impose l'intervention de la puissance publique pour réparer la ville.

C'est ainsi que le président de la République a alloué depuis 1993 une subvention de 400.000d pour la réhabilitation de la médina. Ce projet est exécuté en deux phases:

Phase I : L'infrastructure

L'année 1993 a été l'année du démarrage exact d'un projet pilote pour la sauvegarde de la médina dont le maître d'œuvre c'est l'INP et l'ASM .

* Améliorer les infrastructures des quartiers Kjarabaa Khadraouine-

3 portes pour :

-Rénovation, Eclairage public sur 80% de la Médina.....70.000

-Recalibrage des réseaux d'ONAS dans certaines artères.....45.000

-Refection de la voirie.....15.000

* Restauration des souks Medessine et insertion des activités artisanales susceptibles d'améliorer le taux d'emploi sur place et de promouvoir les petits métiers20.000

* Restauration de la Médersa Husseinite et sa réaffectation en circonscription communale..... 50.000

Impact sur la Médina

- Sensibilisation du citoyen pour la sauvegarde de la médina
- mettre sur pied un projet intégré pour la médina étalé sur des décennies.
- Création d'une cellule de suivi dans la circonscription groupant les intervenants dans la voie publique.

Phase II- Réhabilitation du tissu

Objectifs

- Restauration et réhabilitation d'une artère principale à vocation touristique tout en maintenant l'existant
- faire découvrir l'ambiance de la médina et mettre en exergue le patrimoine architectural
- faire participer le citoyen dans le montant financier de chaque intervention
- créer une opération pilote pour l'embellissement en profondeur (câblages suspendus...)
- associer la commune et les opérateurs publics à toute intervention

Composantes du Projet

coût financier : 800.000d

- Subvention présidentielle: 400.000 d
- Autres apports (ministères, administrations - citoyens : 400.000 d
- Réfection des réseaux SONED, ONAS, TELECOM le long du circuit.

- Réfection du réseau de la STEG et création de niches murales pour remplacer les potelets et camoufler les câbles apparents.
- Restauration des mosquées tout le long de l'axe (800ml) avec la participation financière du ministère des affaires religieuses et des citoyens.
- Réhabilitation des façades de logements et de grandes demeures à intérêt historique (Dar Bouras, Dar Mrabet, Dar) avec l'aide des citoyens
- Mise en valeur des éléments architecturaux propres à la médina de Kairouan (Sabbat-Ganaria, Arcs)
- aider certains citoyens nécessiteux à la restauration de leurs logements.
- Insérer des activités ponctuelles comme le Bureau de la Omda et le siège de l'association des scouts dans le cadre de la réaffectation de certains monuments
- matérialiser le circuit touristique par des repères en céramique , et des plans de la médina également en céramique facilitant la découverte du circuit touristique au sein de la médina.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSERVATION:

L'élaboration des principes qui doivent guider notre politique de conservation et de sauvegarde émane du fait que Kairouan constitue un ensemble architectural et urbain qui s'est perpétué depuis plus de mille ans et a gardé un caractère relativement figé qui a pu résister aux défis des temps. Il s'agit de lui assurer une certaine pérennité sans pour autant nuire à l'épanouissement de l'être. Tout en s'inspirant de la charte de Venise et de la déclaration de Washington sur les villes historiques en 1987, l'inscription de Kairouan sur la liste du patrimoine mondiale depuis 1986 nous incite à œuvrer pour le maintien de l'authenticité de notre ville pour ce' qui est de sa conception, ses matériaux et son environnement .Ce critère constitue une condition sine qua non pour assurer l'universalité du patrimoine de la ville

Aussi notre approche de conservation commence-t-elle par favoriser la restauration des édifices historiques et archéologiques qui ont fait la réputation de Kairouan, la Grande Mosquée, la Mosquée des trois portes, les Bassins des aghlabites qui furent les premiers projets subventionnés par l'Etat tunisien et supervisés par l'INP. Puis, dans une seconde étape qui a coïncidé avec la création de l'ASM, on s'est intéressé aux remparts qui constituent le cordon sanitaire qui permet à la médina de résister à la poussée de l'urbanisation moderne

Une troisième étape fut consacrée à la mise en valeur et au réaménagement des monuments dont la fonction est tombée en désuétude. Ils furent restaurés, réhabilités et affectés à des projets à caractère socio-culturel permettant leur insertion dans la vie quotidienne et assurant de la sorte une meilleure animation de la médina. Parmi ces projets, on distingue surtout :

La Restauration du mausolée de Sidi Amor Abada, transformé en Musée des art et traditions populaires

La Restauration de Sidi Abid, devenu siège de l'A.S.M.

La Restauration du Caravanserail de Barrouta, devenu centre des métiers artisanaux

La Restauration de la Medrasa Husseinite, devenue la circonscription municipale de la médina

La restauration de la Medrasa al-Balawiyya, aménagée en Mosquée et en bibliothèque publique

La Restauration de Sidi Kedidi, aménagé en centre des sourds-muets.

Parallèlement, un grand effort a été fourni pour la restauration des souks (souk des citernes, maddasine, Attarine...) afin d'assurer une certaine vitalité économique et sociale au sein de la médina. Cette dynamique a entraîné un phénomène de prise de conscience, de la part des citoyens, de la valeur historique et architecturale de la ville et leur participation à l'oeuvre de sauvegarde est de plus en plus remarquée.

Tout en continuant leur mission de sauvegarde des monuments qui aborde sa phase finale, l'ASM et L'INP ont entamé depuis 5 ans une nouvelle étape dans leur politique de sauvegarde. Il s'agit d'œuvrer pour la préservation de tout le tissu urbain du centre historique. Ceci a été rendu possible grâce à deux projets présidentiels d'un montant de 400.000d qui furent consacrés à l'aménagement et à la mise en valeur de toutes les habitations, établissements et demeures se trouvant le long du circuit touristique : la Grande Mosquée - al Khadraouine - Sidi Abid - Tout en se fixant sur l'amélioration des façades (portes - piédroits - fenêtres - murs de façade), le projet aborde l'intérieur des demeures et coopère avec les citoyens moyennant une participation matérielle à l'amélioration de l'état général de leurs habitations.

Par ailleurs, bien que la médina de Kairouan ne dispose pas d'un plan danger, toute intervention doit avoir l'aval de l'institut National d'Archéologie et d'Art qui est chargé, sous l'égide de la Municipalité, de la préservation du cachet architectural de la ville. Ce principe a guidé l'élaboration d'un cahier de charges qui s'inspire du répertoire architectural Kairouanais et que tous les architectes sont tenus de respecter.

Les restrictions comportent :

- La nécessité de l'emploi de l'arc plein cintre outrepassé ou brisé
- Emploi des coupes sur trompes
- La Machrabiya (Ganariyya)
- Les toitures en bois
- Le respect souple du type de l'habitation ancienne (présence d'une cour + disposition des chambres...)

Afin de pallier à ces problèmes et en vue d'assurer une bonne conservation du tissu urbain ancien, une série de solutions à caractère juridique, administratif et technique a été prise.

-Techniquement

L'approche de sauvegarde s'inspire de la charte de Venise. C'est ainsi qu'on veillera à réutiliser les matériaux anciens, en assurant une certaine longévité aux constructions, tout en maintenant l'aspect architectural originel.

L'étude de l'habitat Kairouanais atteste que parmi les problèmes majeurs, on trouve le manque de stabilité des fondations et la montée capillaire sous l'effet de l'humidité. Ce problème a été réglé par l'usage des matériaux modernes (fondations en ciment) qui permettent de résoudre cette équation et n'entrent pas en contact avec les matériaux anciens évitant ainsi de rompre avec les principes élémentaires de la restauration des monuments historiques.

D'autre part, il est établi que l'argile, utilisé comme liant, constitue le point faible de tout le bâti Kairouanais; son emploi fut complètement banni et on se limite actuellement à l'utilisation de la chaux traditionnelle mais surtout de la chaux hydraulique industrielle dont les caractéristiques chimiques et physiques ne diffèrent guère de la chaux ancienne.

- Par ailleurs, le bois de genévrier, épuisé depuis le milieu du siècle, fut remplacé par plusieurs variétés de bois et la couverture se fait plus fréquemment avec des toits à solives qui s'inspirent des traditions Kairouanaises. L'approche de restauration diffère d'un monument à un autre, mais les grandes lignes sont respectées (V. les documents annexes qui présentent quelques fiches techniques sommaires concernant des monuments restaurés).

-
-

Problématique générale

Les villes du patrimoine sont appelées aujourd'hui à relever un grand défi: comment mener une action de sauvegarde et de conservation tout en s'intégrant dans leur environnement et tout en assurant un développement économique et social sur une base culturelle? Autrement dit quelles sont les possibilités de planification, de gestion et de développement des villes historiques?

La Sauvegarde de Kairouan: Une approche globale et non monumentale

La sauvegarde de la médina de Kairouan doit être conçue d'une façon globale et la vision monumentale doit être dépassée. Ce site historique sans doute le plus préservé de la Tunisie a conservé une bonne partie de son patrimoine ; près de 160 monuments dont 100 mosquées, 50 Zaouias, 3,2 Km de remparts, une aire commerciale très importante (plus de 20 souks).

En aucun cas, on ne pouvait ignorer cette vie urbaine effervescente pour se restreindre à restaurer quelques monuments. Cela ne touche en rien l'importance majeure de la restauration des monuments et son effet d'entraînement sur les divers aspects d'une sauvegarde globale.

Cette approche intègre:

- les méthodes de conservation physique à celle de la planification urbaine;*
- les méthodes de réhabilitation des monuments aux méthodes de gestion urbaine;*
- les méthodes d'interventions gouvernementales aux initiatives des citoyens.*

Les études de reconnaissance et d'identification

On ne peut compter agir sur les villes historiques en ignorant ses aspects physiques et sociaux.

Les typologies architecturales en relation avec l'évolution historique, la structure urbaine, l'organisation des activités, les données démographiques et sociales, tant d'aspects parmi d'autres dont la connaissance et l'analyse sont nécessaires en vue d'une action de sauvegarde intégrant les actions physiques aux aspirations sociales.

Les études, en plus d'enquêtes sur le bâti, permettent d'élaborer une stratégie de réhabilitation et de sauvegarde de la ville historique.

Stratégie de réhabilitation et de sauvegarde

Dans un projet global de réhabilitation et de sauvegarde comme celui de Kairouan, on peut identifier les projets générateurs constituant l'épine dorsale du grand projet, sans lesquels ce dernier perdrait son équilibre et les projets d'accompagnement qui sont non moins déterminants de l'avenir de la ville historique et dont les effets indirects sont d'une importance majeure (cas de restauration des monuments). Le projet global ayant pour objectifs:

- 1) l'arrêt du processus de dégradation;*
- 2) le rétablissement de l'équilibre entre les habitants, les activités et le bâti.*
- 3) l'amélioration du niveau d'équipement du bâti historique.*
- 4) la réussite de l'équation authenticité- exigences de la vie moderne.*

La réalisation de ces objectifs nécessite plusieurs solutions dont on distingue:

- l'élaboration d'un plan de protection de la médina et de ses faubourgs*
- la mise en place d'un organisme chargé de la réhabilitation du bâti historique et de la promotion des populations et des activités;*
- la création du cadre financier relatif aux crédits à la réhabilitation;*
- la participation de la population à la décision et au financement;*
- une politique plus audacieuse de sensibilisation de la population et des services techniques des institutions intervenant au sein de la médina;*
- créer le cadre juridique adéquat à une bonne gestion du problème des maisons en ruine et du foncier tout en étudiant les possibilités d'expropriations;*
- réalisation d'actions d'urgence pour la restauration ou la rénovation des maisons ou bâtisses menaçant de ruine.*
- assurer une meilleure coordination entre les organismes chargés de la médina ;*
- création d'un institut de formation aux métiers traditionnels (essentiellement le bâtiment) afin de répondre aux besoins de grand projets de sauvegarde*
- Augmenter la production des matériaux traditionnels servant à la rénovation des bâtiments anciens (brique, chaux, fer forgé, pierre sculptée...)*

Le financement

Le bâti historique ne dispose d'aucun cadre de financement de ses opérations. Ainsi la population considérée "non solvable" ne bénéficie pas des crédits de quelque nature que ce soit pour accéder à la propriété à l'intérieur de la Médina, pour restaurer ou réhabiliter ses logements ou pour améliorer ses conditions de vie de façon générale.

L'image de la Médina ne pouvait plus continuer sur des visions irrationnelles et totalement pessimistes

.Des études, comme celle menée actuellement (par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine) ,s'avère nécessaire pour s'approcher de l'image réelle de la population de la Médina et de l'état du cadre bâti historique. Les premiers résultats de l'observation socio-économique et urbaine ont démontré que 40% de la population est non solvable et doit bénéficier de programmes sociaux, 50% peut supporter un crédit à un taux préférentiel pour pouvoir réhabiliter son logement, accéder à la propriété ou acquérir un logement neuf, le reste (10%) peut prendre en charge son logement. Sur cette base , il peut être née "un crédit à la Réhabilitation" du bâti historique composé des trois rubriques suivantes:

- Crédit à la réhabilitation : il est réservé à toute personne ou organe désirant réhabiliter un immeuble traditionnel ancien situé dans la Médina*
- Fonds d'aide à la restauration : il permet à toute personne possédant un immeuble de grande valeur architecturale et artistique de pouvoir le restaurer.*
- Fonds d'action d'urgence: il permet d'activer les actions dans le bâti menaçant de ruine.*